



## Cercle des Nageurs de Dole et de sa Région

### TARIFICATION – Saison 2018 / 2019

#### 1 ADHESION = 1 LICENCE

**Pour une année complète** (de septembre à juin), pour les activités comme Natation Course, Maîtres, Nage avec Palmes, ..., ou combinées (Aquagym puis Nage avec Palmes puis Aquagym, etc...), la tarification au sein du Cercle des Nageurs de Dole et de sa Région est dégressive pour une même famille sous la forme suivante : 200 € pour le premier adhérent, 170 € pour le second, 150 € pour le troisième, et 130 € pour les adhérents suivants.

**Pour une formule « au mois »** (selon le zonage adopté en Comité Directeur<sup>1</sup>), la tarification est sous la forme suivante, **dégressive de mois en mois**, l'adhésion au CNDR étant obligatoire dès le premier mois. Elle vous donne droit jusqu'à :

- 2 créneaux pour les adultes débutants, la nage avec palmes, l'Aquagym, les groupes « prépa » (Bac, BNSSA, ...)
- 3 créneaux pour les adultes en perfectionnement
- 4 créneaux pour les Masters (sous condition de participation à certaines compétitions représentatives du club)

Toute activité complémentaire sera facturée de 20 euros par mois.  
Cadeau de 15 euros pour tout parrainage réussi.

Frais de dossier	45,00 €
1 <sup>er</sup> mois	26,00 €
2 <sup>ème</sup> mois	24,50 €
3 <sup>ème</sup> mois	23,00 €
4 <sup>ème</sup> mois	21,50 €
5 <sup>ème</sup> mois	20,00 €
6 <sup>ème</sup> mois	18,50 €
7 <sup>ème</sup> mois	17,00 €
8 <sup>ème</sup> mois	15,50 €

*Exemple : Une personne s'engageant en Aquagym pour 4 mois (jusqu'à 4 x 8 séances mensuelles) d'abonnement paye 140 € de cotisation. La même personne souhaitant pratiquer la nage avec palmes sur 3 mois paye 200 € (3 x 20 €, pour un total maxi de 32 + 3 x 8 séances).*

**Pour l'Ecole de Natation/d'Acclimatation**, le déroulement se fait sous forme de stages, jusqu'à 3 créneaux hebdomadaires de 45 minutes, en groupe, en fonction de l'âge et du niveau. La tarification est sous la forme suivante :

- Stage Sept/Oct : test le 05/09 + 6 semaines (37 à 42) + Bilan le 23/10 pour 111 €
- Stage avril/juin : test le 10/04 + 8 semaines (16 à 23) + Bilan le 12/06 pour 88 à 133€
- Stage Acclimatation ou Ados Loisirs (2004/2008) ou jeunes Handisports : mêmes périodes, de 44 à 89 €

Le Cercle des Nageurs de Dole et de sa Région permet de faciliter les modalités de paiement détaillées sur son site internet. **La totalité des chèques devra être adressée avec le certificat médical (le cas échéant) pour finaliser le dossier d'inscription.**

#### Cas particuliers :

- GRATUITE pour les Membres du Bureau/Officiels sans pratique d'activité sportive.
- Moitié du prix de base (2018/2019 : 100 € à payer) pour les cas suivants :
  - Membres du Bureau ou Comité Directeur/Officiels<sup>2</sup> pratiquant une activité
  - Nageurs "étudiants"<sup>3</sup>
  - Licenciés mais non nageurs dans les lignes d'eau affectées au CNDR
  - Section Sportive Scolaire Lycée (pour les nageurs extérieurs)
- Les nageurs qui participent (en renfort) aux interclubs et au meeting du Grand Dole au profit du club payent uniquement la licence – dans le cas où ils nagent dans des compétitions extérieures, les frais des engagements sont à la charge du nageur sauf dans le cas d'un relais.

<sup>1</sup> Voir sur le site du club les dates des différentes périodes

<sup>2</sup> Depuis au moins une saison et sous réserve d'un nombre suffisant d'actions, lui-même révisable chaque année (6 en 2016/2017).

<sup>3</sup> Est entendu les nageurs en études supérieures hors bassin de Dole.



## Cercle des Nageurs de Dole et de sa Région

### Précision :

Seuls les officiels sont pris en charge pour les repas (plafond à 13 euros) lors des déplacements, les autres accompagnants doivent prendre le repas à leur charge.

### Participations diverses :

Vous êtes nombreux à bénéficier de diverses aides. **Après règlement de la totalité de la cotisation**, nous fournirons les documents nécessaires au versement de la prestation et si le remboursement est effectué au CNDR, nous assurerons le remboursement du montant perçu sous quinzaine.

Les chèques vacances sont acceptés par le CNDR pour règlement de tout ou partie de la cotisation.

### Frais de participation :

- Repas du midi : 8 euros.
- Parents, hors officiel, profitant du (mini)bus : 5 euros la place.
- Compétition avec hébergement : 22 euros par jour.
- Stage club : 40 euros par jour (version des arrhes de 30%) si activité comprise
- Stage « sélection » : 25 euros par jour, sauf si l'hébergement et la restauration sont pris en charge par le Comité organisateur

### Dédommagement kilométrique :

- Dédommagement des parents accompagnants **lors d'un stage « sélection » (niveau interrégional ou supérieur)** en l'absence d'entraîneur(s) dolois ou pour emmener des nageurs à une compétition (faute d'autre moyen de locomotion, avec accord préalable du club) : 0,12 euro du kilomètre.
- Le covoiturage est favorisé (3 nageurs = 1 seule voiture, 4 à 6 nageurs = 2 voitures).
- Les kilomètres sont calculés au plus court sur viamichelin.
- les frais de péage sont pris en compte, sous réserve de justification et si le trajet par autoroute est un réel gain de temps
- Le train est à privilégier si effectivement le coût est moindre ou à concurrence d'un défraiement équivalent à la prise d'un véhicule personnel.
- Prêt du minibus à autrui : 0,50 euro du kilomètre

### Remboursement de cotisation :

Les droits d'inscription perçus ne sont pas remboursables au-delà de deux séances d'essai. Si remboursement, des frais de dossier seront retenus.

Une exception est faite pour les très jeunes enfants inscrits dans les cours d'acclimatation s'ils présentent de réelles difficultés d'adaptation. Cette dérogation ne pourra être obtenue que dans les 30 jours suivant le premier cours.

### Utilisation du minibus :

La règle d'utilisation du minibus par les maîtres est définie comme suit : le minibus est emprunté réservoir plein et doit être rendu avec le réservoir de carburant plein, les maîtres participant se partageant les frais de déplacement.

Le minibus est utilisé en priorité pour le transport des jeunes nageurs, les maîtres ne peuvent l'emprunter que le minibus est libre. Son utilisation est effective du moment où la capacité d'une voiture n'est pas suffisante pour emmener tous les maîtres en compétition (éviter l'utilisation du minibus pour 3 personnes par exemple).

*Exception : les compétitions par équipe (10 nageurs donc un minibus et une voiture) où le club donnera un dédommagement du kilomètre calculé sur l'option la moins onéreuse.*